

Présidence

147 rue de l'Université
75 338 Paris Cedex 07 - France
Tél. : + 33 1 (0)1 42 75 90 00
Fax : + 33 1 (0)1 47 05 99 66
www.inrae.fr

DEC20060DAJ

Décision du 01/01/2020 portant délégation de signature au sein de la Direction des Relations Internationales (DRI)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-6 et R. 831-8,

Vu le décret du 20 juillet 2016 (JO du 21 juillet 2016) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut National de la Recherche Agronomique, à compter du 27 juillet 2016,

Vu le décret n°2019-1046 du 10 octobre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 17,

Vu la délibération du 13 octobre 2016 portant délégation de pouvoir au profit du Président de l'INRA par le Conseil d'Administration de l'INRA,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de Mme Ségolène HALLEY DES FONTAINES en qualité de Directrice des Relations Internationales (DRI) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Raoul MILLE en qualité de Directeur Adjoint des Relations Internationales pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Ségolène HALLEY DES FONTAINES, Directrice des Relations Internationales (DRI), à l'effet de signer tous les actes de toute nature entrant dans les champs de compétences relevant de la Direction des Relations Internationales, tels que définis par la note de service n°2020-01 susvisée.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ségolène HALLEY DES FONTAINES, la même délégation est accordée à M. Raoul MILLE, Directeur Adjoint de la Direction des Relations Internationales.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ségolène HALLEY DES FONTAINES et M. Raoul MILLE, délégation de signature est accordée à Mme Gabriela SONOHAT – SINOQUET, Responsable Pôle Pilotage Instruments et Budget, pour tout acte administratif entrant dans la limite de ses fonctions et, le cas échéant, les pièces budgétaires et financières afférentes à ces actes.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ségolène HALLEY DES FONTAINES et M. Raoul MILLE, délégation de signature est accordée à Mme Sandra ARRAULT, Responsable du Service Mobilité internationale et Interculturalité, pour tout acte

administratif entrant dans la limite de ses fonctions et, le cas échéant, les pièces budgétaires et financières afférentes à ces actes.

Article 5 :

La présente décision est publiée par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la DRI.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2020

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

